- Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

- **Chemin des Bois**
- Numéros : 181, 103, 206

- Décide de modifier l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

	Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
14	TIREPOIL	181	Chemin des Bois
16	VILLAGE DE TIRPOIL	103	Chemin des Bois
	VILLAGE DE TIRPOIL	206	Chemin des Bois